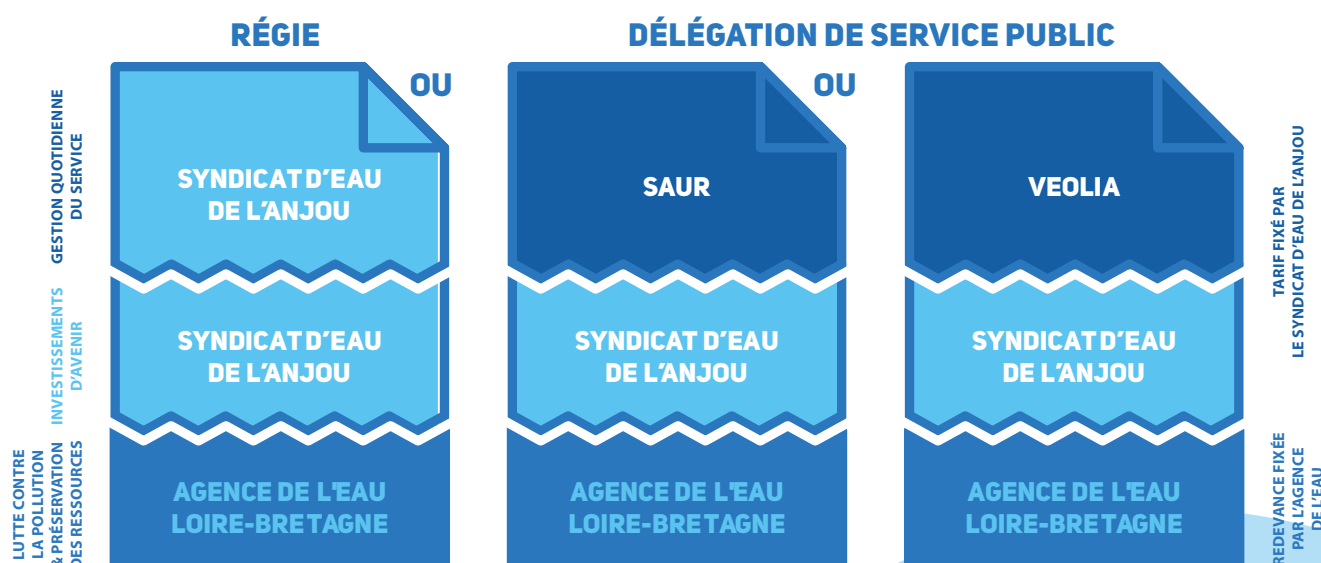


À QUOI SERT VOTRE FACTURE D'EAU POTABLE ?



Dans votre commune, la gestion de l'eau potable est assurée et organisée par le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA), un service public créé par quatre communautés de communes de Maine et Loire (Anjou Bleu Communauté, Anjou Loir et Sarthe, Loire Layon Aubance, Vallées du Haut Anjou).

Le SEA fixe le prix de l'eau (voir ci-dessous). Il ne perçoit pas l'intégralité du montant de votre facture, qui se répartit selon l'un de ces trois schémas, en fonction du mode de gestion de votre secteur :



COMMENT EST FIXÉ LE PRIX DE L'EAU SUR MON TERRITOIRE ?

Le prix de l'eau est fixé au mois de décembre par les élus délégués du SEA.

En 2022, il existe 19 tarifs de secteur, allant de 2,09 à 3,04 €/m³ pour une consommation de 120 m³, que **les élus font converger un peu plus chaque année.**

L'EAU PAYE L'EAU

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou garantit une gestion saine de son budget. 100% des recettes sont réinvesties dans la gestion de la ressource et des infrastructures (plus de détails sur le budget du SEA au verso).

EN 2026 par solidarité, l'eau potable sera au même prix pour tous.

LE SEA EN CHIFFRES

4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES



158 000
HABITANTS



63
COMMUNES



73 000
ABONNÉS

PRODUCTION



13
USINES

STOCKAGE



73
RÉSERVOIRS

DISTRIBUTION

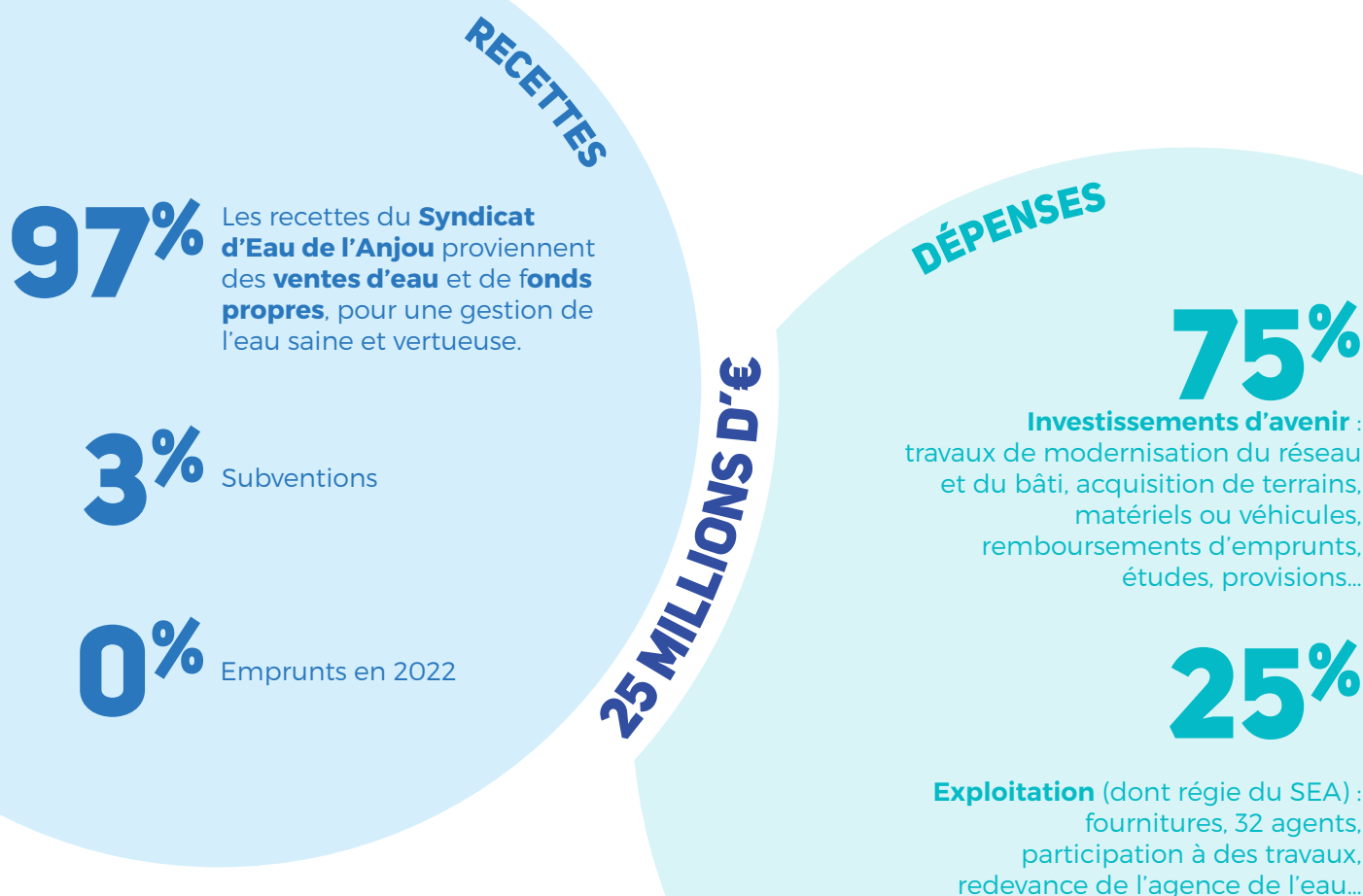


5 000 KM
DE RÉSEAU



9 MILLIONS DE M³
D'EAU CONSOMMÉE

QUEL EST LE BUDGET 2022 DU SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ?



TOUTES LES INFORMATION SUR LA GESTION DE L'EAU SUR NOTRE SITE INTERNET :
WWW.SYNDICAT-EAU-ANJOU.FR